

emova

G R O U P



Rapid'Flore évolue et devient



au nom de la rose



RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 septembre 2019

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16.831.053 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris



RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2019

ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2019, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	sept-19			sept-18		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u>						
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence

Participations non consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville n'ont pas été consolidées dans les comptes au 30 septembre 2019. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 25%)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)

- Antheia

Ce périmètre a connu les évolutions suivantes au cours de l'exercice :

- **Cession de participation**

Suite à la cession de parts sociales en date du 29 mai 2019, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a cédé sa participation de 35 % détenue dans la société VANESSA FLEURS, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, immatriculée au RCS de Orléans 820 197 846, dont le siège social est situé à 1 rue des Carnes 45000 Orléans, à Madame Vanessa BARRAULT, Associée et Franchisée Monceau Fleurs.

- **Acquisition de la société ANTHEIA**

Le 17 avril 2019, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a acquis l'intégralité des actions de la société ANTHEIA, société par actions simplifiée unipersonnelle, ayant son siège social 8, rue de Malleville 95880 ENGHIEEN LES BAINS, détenue par Monsieur Rémy Jacob, ancien franchisé Monceau Fleurs.

B. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'EMOVA Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

C. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A la fin de l'exercice clos au 30 septembre 2019, le nombre total de magasins s'élève à 366, dont 331 franchises et 35 succursales :

Nombre de magasins par enseigne	30/09/2019	30/09/2018
MONCEAU FLEURS	197	186
HAPPY	29	41
RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS	75	99
AU NOM DE LA ROSE	65	66
Total nombre de magasins	366	392
Dont succursales	35	26
Dont franchises	331	366

MONCEAU FLEURS a poursuivi sa dynamique avec 15 nouvelles boutiques à l'enseigne depuis le 30 septembre 2018 dont 11 en France. Au 31 Décembre 2018, le master franchisé du Portugal qui gérait et animait un réseau de 23 magasins (4 MONCEAU FLEURS, 9 HAPPY et 10 RAPID'FLORE) a cessé son activité.

Le parc RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS compte 99 boutiques à fin septembre. Au 30 septembre 2019, 46 boutiques RAPID'FLORE ont adopté le nouveau concept Cœur de Fleurs.

HAPPY compte 29 points de vente à fin d'exercice.

Le nouveau concept AU NOM DE LA ROSE a été présenté à l'ensemble des franchisés pour un déploiement sur le prochain exercice. L'enseigne dénombre 65 boutiques à fin septembre 2019.

Le groupe continue sa croissance à l'International avec l'ouverture de 2 magasins en Espagne (région de Madrid), 1 en Israël et 1 au Japon.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2019 atteint 25.821 K€ contre 22.191 K€ au titre de l'exercice précédent soit une croissance de plus de 16%.

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du Groupe s'est établi à 189 personnes contre 162 personnes pour l'exercice précédent suite au développement de l'activité succursale.

D. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du Groupe sur l'exercice 2018/2019 est présenté dans le compte de résultats ci-dessous :

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2019	30/09/2018
Chiffre d'affaires	6	25 821	22 191
Achats consommés		-8 415	-6 996
Charges de personnel		-7 529	-6 132
Charges externes		-6 411	-5 796
Impôts et taxes		-158	-381
EBITDA Ajusté		3 308	2 886
Autres produits et charges d'exploitation	7	-210	-168
Dotations aux amortissements		-686	-438
Résultat opérationnel courant		2 411	2 280
Autres produits et charges opérationnels	7 bis	-1855	-1592
Résultat opérationnel		556	687
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	0	0
Coût de l'endettement financier brut	8	-191	-134
Coût de l'endettement financier net		-191	-134
Autres produits et charges financiers	8	-1	5
Charge d'impôt	9	-328	454
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	89	295
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		124	1 307
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	10	-45	-85
Résultat net		79	1 222
Dont :			
Part du groupe		51	1 212
Part hors groupe		28	11
Résultat net par action (en euros)	11	0,01	2,19
Résultat net dilué par action (en euros)	11	0,01	2,19

Au 30 septembre 2019, le Chiffre d'affaires annuel est de 25.821 K€ contre 22.191 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit une progression de 16,4% porté principalement par le développement d'EMOVA MARKET PLACE. Malgré les perturbations économiques liées aux événements des « gilets jaunes », le CA des succursales et E-commerce augmente de 18% suite à l'acquisition de nouveaux points de vente.

L'EBITDA s'établit à 3.308 K€ contre 2.886 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit une progression de 15 %. La progression de l'EBITDA est en lien avec la progression de l'activité du groupe et sa stratégie de développement.

Des coûts exceptionnels liés aux grands axes de développement du groupe, notamment Emova Market Place, E-commerce, Succursales, ont impacté le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel qui s'établissent respectivement à 2.411 K€ et à 556 K€.

Le résultat net part du Groupe ressort à 51 K€, en baisse par rapport au résultat net de 1 212 K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent. Ceci résulte principalement de la baisse du résultat opérationnel et de l'augmentation de la charge d'impôt (mise à jour de l'impôt différé).

Au 30 septembre 2019, le résultat net par action est de 0,01€ contre 2,19 € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices ([Annexe](#)).

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1. Investissements

Le 18 décembre 2018, par acte sous seing privé, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a pris à bail les locaux situés 8, rond-point souvenir français et 49, rue Jean Bonal LA GARENNES COLOMBES (92).

Le 11 décembre 2018, par acte de cession de fonds de commerce, la société ANR a acquis un fonds de commerce sous l'enseigne ANR situé 21, rue de la Paroisse à VERSAILLES (78000).

Le 11 décembre 2018, par acte de cession de fonds de commerce, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a acquis un fonds de commerce sous l'enseigne MONCEAU FLEURS situé 86, rue du Grand Faubourg à CHARTRES (28), anciennement exploité par un franchisé à l'enseigne.

Le 13 mai 2019, par acte sous seing privé, les sociétés MONCEAU FLEURS EXPANSION et HAPPY EXPANSION ont acquis quatre (4) fonds de commerce situés :

- NOBEL : 150, avenue Alfred Nobel – 64000 Pau ;
- TOURASSE : 82, bis boulevard Tourasse – 64000 Pau;
- LONS: 171, avenue Jean Mermoz – 64140 Lons ;
- BILLIERE : 56, route de Bayonne – 64140 Billière ;

Le 5 juillet 2019, par acte sous seing privé, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a pris en location gérance un fonds de commerce pour l'exploitation sous l'enseigne MONCEAU FLEURS situé 24, boulevard Sainte Anne à LISIEUX (14100).

Parmi ces investissements, le Groupe a acquis la société ANTHEIA (*cf. point précédent*).

Le développement de la market place et des sites e-commerce constitue également un des principaux postes d'investissements du groupe.

2. Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 3.838K€ contre 1.882 K€ par rapport à l'exercice précédent. La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2019 s'élève à -1.108 K€.

3. Structure financière

Les capitaux propres représentent 32.030 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2019 contre 31.947 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 64.772 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2019 contre 59.839 K€ pour l'exercice précédent.

4. Situation financière à la clôture

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à 3.446 K€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2019.

L'endettement financier net s'établit à 10.442 K€ au 30/09/2019 contre 9.901 K€ à la fin de l'exercice précédent.

(i) Ratio d'endettement :

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2019	30/09/2018	Variations en K€
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilité	300	491	- 191
Concours bancaires courants	1 408	487	921
Trésorerie nette	- 1 108	5	1 113
Endettement, part long terme	6 776	6 826	- 50
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	2 344	2 845	- 501
Emprunts obligataires à moins d'un an	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	214	234	- 20
Endettement financier brut	9 334	9 906	- 572
Endettement financier net	10 442	9 901	541

(ii) Autres passifs non courants

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 2.734 K€ au 30 septembre 2019, contre 1.556 K€ au 30 septembre 2018.

(iii) Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 9.181 K€ au 30 septembre 2019, contre 7.044 K€ au 30 septembre 2018.

(iv) Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 8.528 K€ au 30 septembre 2019 contre 7.752 K€ au 30 septembre 2018.

F. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques liés à l'activité du Groupe

- Risques liés à l'évolution du marché

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Ces fluctuations sont donc maîtrisées et la compétitivité des prix d'achats est mise en scène sur notre market place qui rassemble grossistes, importateurs directs et producteurs directs.

- Délais de paiement clients

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

2. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

3. Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2019, le Groupe comptait 366 points de vente en franchise.

En France, 38 transactions avec contrats de franchise ont été conclues (incluant ouvertures, successions et renouvellements). 11 nouveaux points de vente MONCEAU FLEURS ont été ouverts sur l'exercice. Le Réseau RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS continue sa transformation avec 46 points de vente au concept Cœur de Fleurs. A l'International, 4 nouveaux points de vente ont été ouverts.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l'image des marques.

4. Risques de change

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

5. Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

6. Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2019 s'élève à 4 726 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

7. Risques de liquidité

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 51 K€ sur la période close le 30 septembre 2019 (contre 1 212 K€) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 31 516 K€. Au 30 septembre 2019, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de -1 108 K€, contre 5 K€ à fin septembre 2018.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2019 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation incluant un besoin en fonds de roulement stable par rapport au 30 septembre 2019, le paiement des échéances des emprunts bancaires, le maintien des lignes de découvert et des concours d'Emova Holding existants et un report en cours de négociation du paiement du solde de certaines dettes d'acquisitions.

8. Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 août 2013, EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2019, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 718 K€ (contre 671 K€ en N-1).

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur de 2 087 K€ (contre 3 234 K€ rémunéré à 0,5%).

9. Engagements hors-bilan

Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48.000€.

Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2019, EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'EMOVA Group à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, EMOVA Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'EMOVA Group à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, EMOVA Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2019 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 12 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

10. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe connaît un nouvel exercice de croissance et témoigne d'une forte résistance de ses marques dans un contexte compliqué (gilets jaunes, canicule au mois de juin). Cette croissance s'est faite par le développement de son parc et de sa market place.

i. Développement du parc sur l'exercice

Un exercice marqué par :

- **Le dynamisme de la marque Monceau Fleurs** : Ouverture de 15 boutiques sur l'exercice par rapport au proforma du 30 septembre 2018 sur Paris et Ile de France mais aussi en Province (par exemple, La Roche sur Yon, Pau, Auray, Le Mans).
- Une **année de transition** (- 1 boutique) pour Au Nom de La Rose : Fin de la rationalisation du parc et attente de l'annonce de la sortie d'un nouveau concept. Fort potentiel de cette marque, très demandée à l'international, notamment dans les pays du Moyen Orient.
- **Une accélération des ouvertures de succursales** : + 9 ouvertures depuis le 30 septembre 2018
- **La poursuite de la rationalisation du parc** : Fermetures de boutiques non suffisamment performantes
- **A l'international**, ouvertures sur 3 zones géographiques : un nouveau Pays, Israël, un territoire en quête de marques enseignes leaders (1er magasin ouvert à Tel Aviv), l'Espagne - un marché très fragmenté à fort potentiel : 2 nouvelles boutiques ouvertes à Madrid (9 magasins sur ce territoire à fin septembre), le Japon - pays où le groupe est déjà présent avec l'ouverture d'un nouveau magasin à Tokyo.

ii. Développement d'Emova Market Place

L'exercice est également marqué par la poursuite du déploiement d'Emova Market Place, facteur de conquête et de fidélisation des franchisés.

La market place a pour objectifs : la mise en place d'une plateforme d'achats pour le réseau mettant en concurrence les grossistes avec l'approvisionnement en direct, le développement de contrats d'achats en direct auprès de producteurs français et internationaux, la mise en place d'une plateforme de consolidation logistique en Hollande et d'un plan de transports centralisé pour optimiser les coûts de distribution au réseau, le développement de partenariats pour la gestion de la livraison au client final.

Les apports du nouveau modèle sont les suivants :

- Une offre de produits homogène sélectionnée et négociée, pour un rapport qualité/prix amélioré
- Un approvisionnement direct auprès des producteurs (qualité / fraîcheur)
- Des coûts logistiques amont optimisés
- Un service de livraison aval unique sur le marché
- Un apport de rentabilité pour les franchisés et de chiffre d'affaires pour Emova Group
- Un atout pour fidéliser les franchisés et en attirer de nouveaux

iii. Opérations sur le capital social

- Augmentation de capital

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 16 novembre 2018, il a été constaté l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 616,50 euros, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par émission de 4.110 actions nouvelles au prix de 0,46 euro chacune.

- **Regroupement d'actions**

Le 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a convoqué une Assemblée Générale Mixte en vue notamment de statuer sur les sujets suivants :

Regroupement des actions de la société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Ce regroupement des actions a été décidé notamment en vue d'accompagner EMOVA Group dans l'évolution de son cœur de métier, à savoir la vente de fleurs et plantes et avait pour objectif de réduire la volatilité du cours de l'action EMOVA Group induite par le faible niveau de sa valeur boursière actuelle.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a par décision en date du 2 octobre 2018, décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions et a également décidé, afin de maintenir les intérêts des porteurs des bons de souscription d'actions émis par EMOVA Group (code ISIN : FR0013245123, les « BSA ») n'ayant pas exercé leurs droits d'exercice, d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions d'EMOVA Group compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle.

Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018.

Afin de faciliter les opérations de regroupement des actions, le Directoire a décidé le 18 septembre 2018 de suspendre la faculté d'exercice des BSA à compter du 2 octobre 2018 à (00 heure 01 minute, heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 4 janvier 2019 (23h59, heure de Paris). Un avis de suspension de la faculté d'exercice des BSA a été publié au en date du 24 septembre 2018, Bulletin n°115.

Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA HOLDING à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune.

A l'issue du regroupement des actions, le Directoire a donc constaté que le capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le Directoire a également par décision en date du 16 novembre 2018 décidé de de mettre fin à la période de suspension de la faculté d'exercice des BSA à compter de l'avis de reprise de la faculté d'exercice des BSA, lequel a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 26 novembre 2018, Bulletin n°142.

- **Augmentation de capital**

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 30 septembre 2019, il a été constaté l'exercice de 16.160 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 1.212 euros, portant le capital social de 16.829.441 euros à 16.831.053 euros, par émission de 404 actions nouvelles au prix de 3 euros chacune.

iv. Comparabilité des comptes

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2018.

v. Application IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Elle instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers (basées sur le modèle de gestion de l'entreprise), à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). Les nouvelles dispositions n'ont pas d'impact sur la manière dont le Groupe comptabilise ses actifs financiers. Par ailleurs, le Groupe ne dispose pas d'instrument de couverture. Le Groupe a modifié sa méthode de dépréciation des créances commerciales. L'impact correspondant a été calculé et retraité sur l'ensemble des exercices présentés.

	Capitaux propres au 1/10/2017	Résultat 30/09/2018	Capitaux propres au 30/09/2018	Résultat 30/09/2019	Capitaux propres au 30/09/2019
Impact sur le poste client	-198	-376	-574	219	-355
Impôts différés	55	88	143	-55	89
Total	-142	-288	-430	164	-266

vi. Correction d'erreur significative

Le groupe a procédé à une correction d'erreur impactant le résultat au 30 septembre 2018 et les capitaux propres au 1er octobre 2017.

Les corrections réalisées portent sur les éléments suivants :

	Capitaux propres au 1/10/2017	Résultat 30/09/2018	Capitaux propres au 30/09/2018
Redressement fiscal (rectification 2018 pour les exercices 2015 à 2017)	-	70,9	70,9
Perte d'un crédit de TVA provenant de l'exercice 2016	117,8	-	117,8
Total	117,8	70,9	188,7

vii. Description de la gouvernance de la Société

Depuis le 5 juillet 2017, la gouvernance du Groupe est assurée par Monsieur Bruno BLASER, Président du Directoire.

- Comité de Direction

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a renforcé ses équipes stratégiques par les nominations de :

- Nicolas DUBOIS, Directeur Marketing et Commerce
- Philippe BUZY, Directeur Administratif et Financier
- Carol GEISMAR, Directrice Développement France et International

Ensemble, ils animent un comité de Direction composé également de Monsieur Yves Marie GILLE, Directeur Achat et Logistique, et de Monsieur Choukry RYAHY, Directeur d'Exploitation responsable de l'activité succursale.

- Directoire

Le 29 mars 2019, Madame Sophie MORILLION a été nommée membre du Directoire de la Société Emova Group. Le 8 novembre 2019, Madame Sophie MORILLION a démissionné de ses fonctions de Directrice Générale Finance et membre du Directoire.

Le 8 novembre 2019, Monsieur Philippe BUZY a été nommé membre du Directoire de la société Emova Group.

- **Conseil de Surveillance**

Le 29 mars 2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler les mandats de :

- Monsieur Laurent PFEIFFER, Président et membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Franck KELIF, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-Louis GREVET, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Antoine COLIN, membre du Conseil de Surveillance ;

L'ensemble de ces mandats ont été renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

- Le 24 octobre 2019, Madame Erika ORENGO a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance à effet à compter de cette date.

- **Commissaires aux comptes**

Le 29 mars 2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de :

- Commissaire aux comptes titulaire de la Société du cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024 ;

Par ailleurs, l'Assemblée des actionnaires a pris acte de :

- l'expiration du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société du cabinet AUDITEX à effet à l'issue de ladite Assemblée.
L'Assemblée a décidé de ne pas procéder au renouvellement dudit mandat, ni de nommer un nouveau co-Commissaire aux comptes suppléant en remplacement.
- l'expiration du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaires de la Société du cabinet DIDIER KLING ET ASSOCIES à effet à l'issue de ladite Assemblée.
L'Assemblée a décidé de ne pas procéder au renouvellement dudit mandat, ni de nommer un nouveau co-Commissaire aux comptes titulaires en remplacement.
- l'expiration du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Daniel SENECHALUT à effet à l'issue de ladite Assemblée.
L'Assemblée a décidé de ne pas procéder au renouvellement dudit mandat, ni de nommer un nouveau co-Commissaire aux comptes suppléant en remplacement.

- **Mandats de Président du Directoire de la société**

Au 30 septembre 2019, Monsieur Bruno BLASER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR, ANTHEIA et BLOOM'S
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE, MONCEAU FLEURS
- **Directeur Général** : EMOVA Holding

- **Mandats de Président du Conseil de surveillance de la société**

Au 30 septembre 2019, Monsieur Laurent PFEIFFER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Conseil de surveillance** : EMOVA Group
 - **Président** : EMP bv, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, EMOVA Holding
 - **Gérant** : MONCEAU FLEURS
- **Régularisation**

Au titre de l'exercice précédent, il est régularisé l'information ci-après :

Depuis le 18 février 2018, le mandat de Directrice Générale et membre du Directoire de Madame Anne FEGE ont pris fin ainsi que pour l'ensemble des mandats qu'elle assurait au sein des filiales du Groupe.

H. Actionnariat de la Société

L'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA Holding contrôlée par PERCEVA, qui détenait 53,78 % du capital de la Société au 29/03/2019.

I. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Évènements intervenus depuis la clôture

- **Acquisition du fonds de commerce sous l'enseigne CŒUR de FLEURS à Louviers**

Le 4 novembre 2019, la société RAPID'FLORE EXPANSION a acquis un fonds de commerce pour l'exploitation sous l'enseigne Cœur de Fleurs situé 1 Place du Champ de Ville à LOUVIERS.

2. Perspectives d'avenir

Le groupe a 4 priorités, leviers de croissance, qui guideront ses actions sur 2019-20 :

- **Développement du parc** : Renforcer le maillage du territoire en France, Développer les marques leader à l'international
- **Renforcement de la qualité de service délivrée au réseau** : Améliorer la traçabilité du sourcing et de la performance logistique , Renforcer l'accompagnement des franchisés, Mettre en place une école Emova Group
- **Poursuite de l'amélioration de la rentabilité** : Rationnaliser le portefeuille de marque autour des **2 enseignes leader** et d'une marque innovante, Bloom's
- **Développement de nouvelles offres et services clients** : Accélérer le développement du **digital**, Construire une offre et un **service B to B**

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Directoire
Bruno BLASER, Président

ANNEXE
TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	18.831.053	16.829.226	16.605.768	14.993.740	14.993.740
b) Nombre d'actions émises	5.610.351	112.194.840	110.705.118	99.958.267	99.958.267
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	84.608	84.608
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	25.820.864	22.190.721	20.161.418	14.733.697	11.740.866
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	0	(365.807)	(122.860)	0	(87.826)
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	50.748	1.211.177	566.544	746.004	308.819
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	189	162	166	133	82
b) Montant de la masse salariale	5.564.826	4.169.158	4.825.217	4.141.494	3.092.415
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.963.931	1.962.959	2.023.234	1.450.148	1.195.690